

Avis d'appel à projet

1- Qualité et adresse de l'autorité délégante :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Mayenne
Direction de l'Animation des Territoires
Direction Europe et territoires
39 rue Mazagran – CS 21429
53014 LAVAL Cedex,

2- Objet de l'appel à projet :

Le Conseil départemental de la Mayenne recherche un exploitant pour les maisons éclusières de Mirvault et de Pendu, situées sur la commune de Château-Gontier-sur-Mayenne.

3- Modalités de consultation des documents composant l'appel à projet :

L'avis d'appel à projet est publié au recueil des actes administratifs du Département de la Mayenne et sur le site www.lamayenne.fr.

Le cahier des charges sera envoyé gratuitement, dans un délai de huit jours, aux candidats qui en feront la demande :

Soit par voie électronique en mentionnant « avis d'appel à projet- Valorisation touristique des maisons éclusières » en objet du courriel transmis à l'adresse suivante :
priscilla.lemarie@lamayenne.fr

Soit par voie postale à l'adresse mentionnée dans le 1^{er} paragraphe de l'avis

Les candidats peuvent solliciter des précisions complémentaires auprès de l'autorité mentionnée au 1^{er} paragraphe au plus tard huit jours avant l'expiration du délai de réception des réponses. L'autorité fait connaître à l'ensemble des candidats les précisions à caractère général qu'il estime nécessaire d'apporter, au plus tard cinq jours avant l'expiration du délai de réception des réponses.

4- Modalités de dépôt des dossiers d'appel à projet :

Les candidats devront faire parvenir leur dossier en un exemplaire papier par lettre en recommandée ou par remise directe contre récépissé avant la date limite fixée le 31 mai 2021 à 17 heures, à l'adresse suivante :

Conseil départemental de la Mayenne
Direction de l'Animation des Territoires
Direction Europe et territoires
39 rue Mazagran
CS 21429
53014, Laval, Cedex

Le candidat indiquera sur l'enveloppe cachetée : appel à projets – Valorisation touristique des maisons éclusières – ne pas ouvrir.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 6 avril 2021